# Procès-verbal

## Assemblée communale 12 décembre 2017

***Présidence***: Monsieur Sébastien Dorthe

***Scrutateurs***: Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher, MM. Bernard Chassot et François Le Fort

***Citoyens habilités à voter en matière communale : 1122***

## Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 septembre 2017 (ce PV ne sera pas lu; il peut être commandé au bureau communal).

2. Modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2018.

3. Budget 2018
   3.1. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements.
   3.2. Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym.
   3.3. Achat de deux épareuses pour la voirie.
   3.4. Prolongement du trottoir de la Route de l'Arney.
   3.5. Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire.
   3.6. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements.

4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

5. Informations du Conseil communal.

6. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes.

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 46 |
| **Citoyens présents ayant le droit de vote:** | **45** |

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

**M. Dorthe** demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n’est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2017 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch . La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 46 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 45 |
| **Approuvent:** | **45** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

**2. Modification du coefficient d’impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l’année 2018**

**3. Budget 2018**

**M. Sébastien Dorthe** relève au préalable que les points 2 et 3 seront traités ensemble et se dérouleront de la manière suivante :

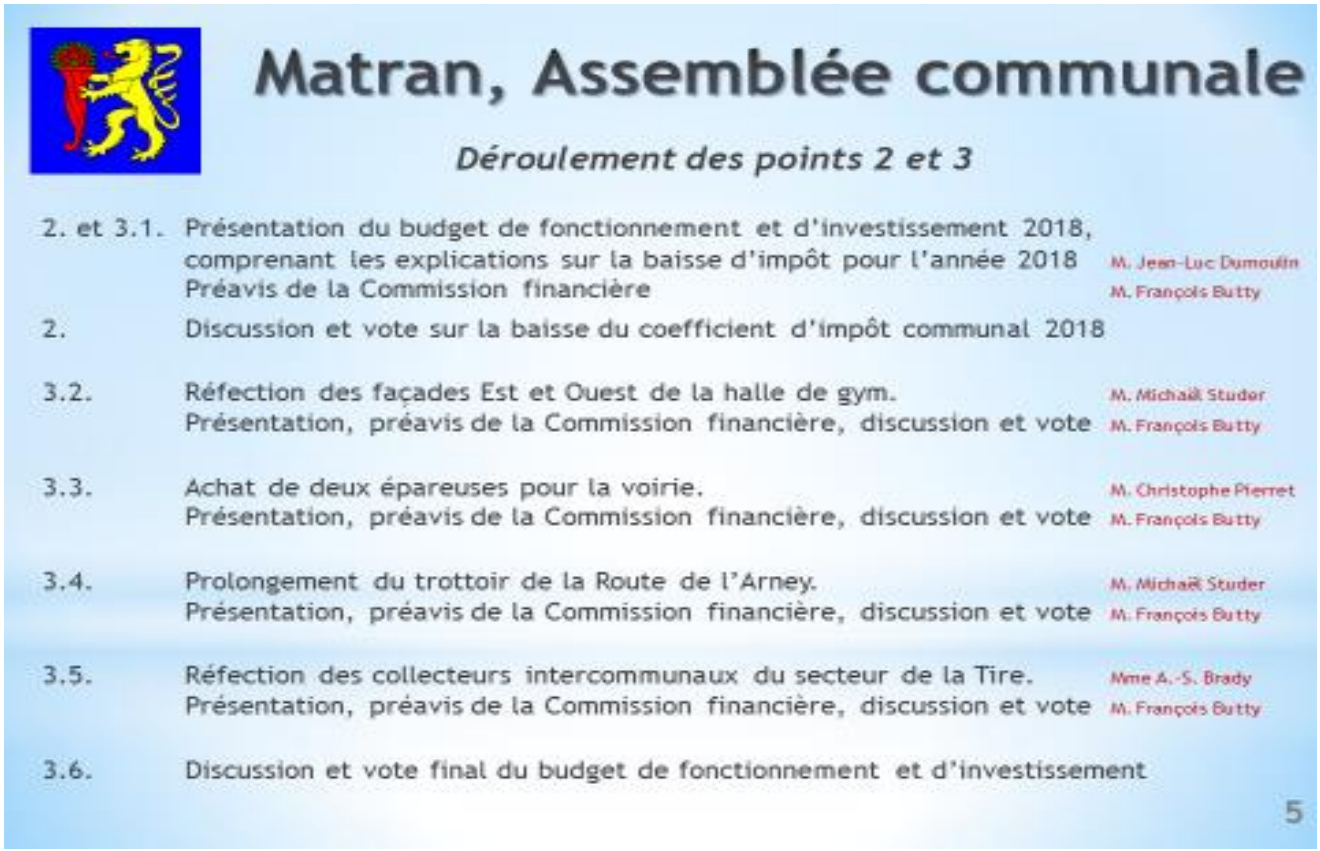

**M. Jean-Luc Dumoulin**, conseiller communal responsable des finances, présente ces objets. Le budget 2018 présente un déficit de CHF 211'700.00. Il passe en revue les éléments marquants de ce budget, chapitre par chapitre.

**Chapitre 0 : Administration**

Un nouvel employé de la voirie a été engagé à un taux de 100%. Il s'agit de M. André Suard, natif de Matran, en remplacement de M. Raphaël Pache qui a terminé son activité le mois dernier après plus de 35 années auprès de la commune et qui était engagé à un taux de 50%.

D'autre part, l'agence postale reprise par l'administration communale depuis le mois d'octobre dernier, génèrent des recettes annuelles d'environ CHF 20'000.00.

**Chapitre 1 : Ordre public**

L'augmentation est principalement due à la participation au stand de tir de Rosé qui va notamment procéder en 2018 au changement de ses cibles électroniques.

**Chapitre 2 : Enseignement et formation**

La prise en charge par la commune de l'enseignant supplémentaire, en vigueur depuis la rentrée scolaire 2015, se terminera à la fin de l'année scolaire en cours. Le coût pour l'année 2018 est de l'ordre de CHF 105'000.00. D'autre part, le Conseil communal va mettre en place des cours d'appuis pour les élèves de l'école primaire. Enfin, un montant de CHF 10'000.- a été budgété afin d'améliorer l'acoustique dans les locaux de l'Accueil extrascolaire.

**3. Culture et loisirs**

M. Dumoulin rappelle les différentes charges auxquelles la commune participe. Il s'agit du Conservatoire, de la Bibliothèque régionale d'Avry, de la promotion culturelle et Coriolis Infrastructures que nous avons intégré dès le 1er janvier 2017 et dont le montant pour 2018 reste inchangé et fixé à 32.50 par habitant.

Au niveau des charges communales, la commune participe aux activités culturelles de Matr'en Sort, participation à l'Association Matran Sculpte ainsi que les frais divers de notre commission culturelle et des loisirs.

Concernant les loisirs, le Conseil communal va notamment poursuivre le développement des sentiers pédestres et des zones d'agrément, en particulier l'aménagement du secteur dit de la « Glâne des hommes ».

D'autres montants sont également attribués pour diverses activités : CHF 10'000.- pour le camp de ski de l'école primaire, CHF 13'000.- pour les loisirs des ainés, CHF 8'500.- pour la colonie de Matran- et enfin CHF 3'000.- pour les activités liées à FriTime (activité en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à 16 ans).

**Chapitre 4 : Santé**

Légère augmentation par rapport à 2017 pour ce chapitre. Le Conseil communal ne peut toutefois par maitriser les chiffres de ce chapitre qui sont essentiellement composés de charges liées.

**Chapitre 5 : Affaires sociales**

L'augmentation de ce chapitre concerne le service social. Compte tenu de notre collaboration avec le Service social de la commune de Villars-sur-Glâne, des citoyens de notre commune peuvent bénéficier de mesures d'insertion sociale (MIS) dont le but est de renforcer les compétences sociales en développant les liens sociaux pour, peut-être, amener à une réinsertion sur le marché du travail.

**Chapitre 6 : Transports et communications**

L'élément principal de ce chapitre est la participation à l'étude, pour CHF 55'000.-, du tronçon de la TransAgglo reliant Avry à la gare de Villars-sur-Glâne, en collaboration avec les communes d'Avry, Corminboeuf et Villars-sur-Glâne. Les coûts engendrés, tant l'étude que la réalisation, seront toutefois récupérés après réalisation de l'ouvrage car ce projet figure en priorité A au Plan d'Agglomération de 3ème génération et est ainsi financé entièrement par l'Agglomération.

Une somme de CHF 10'000.- a également été portée au budget pour la réfection de l'éclairage sur le tronçon mixte reliant Matran à Villars-sur-Glâne.

**Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**

M. Dumoulin cite divers montants portés au budget concernant ce chapitre :

- CHF 10'000.- pour l'installation d'un système de sécurité pour la station de pompage et le réservoir d'eau.
- CHF 24'000.- pour le remplacement des têtes de nos 2 puits de captage. Il s'agit d'une mise aux normes exigée par le Service de la sécurité alimentaire.
- CHF 30'000.- pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).
- CHF 25'000.- pour le passage de caméras dans notre réseau d'eaux usées.
- CHF 8'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle zone pour les demi-tombes au cimetière.
- Enfin, divers montants ont également été budgétisés en lien avec le PAL et les PAD en cours.

**Chapitre 8 : Economie**

Aucun commentaire particulier pour ce chapitre qui comprend les forêts ainsi que le tourisme et la promotion économique, ces 2 derniers postes étant entièrement gérés par l'Agglomération.

**9. Finances et impôts**

Le Conseil communal propose une baisse de l'impôt sur le revenu et la fortune des

personnes physique de 65.0 à 62.0 pour l'année 2018 uniquement. Cette mesure diminue les recettes de CHF 153'000.-. Pour financer en partie cette baisse fiscale, le Conseil communal a révoqué une autorisation d'emprunt auprès du Service des communes. Ainsi, les amortissements obligatoires vont diminuer de CHF 190'500.- à CHF 78'500.-, soit une économie de CHF 112'000.-.

Finalement, le budget de fonctionnement 2018 comporte un excédent de charges de CHF 211'700.00.

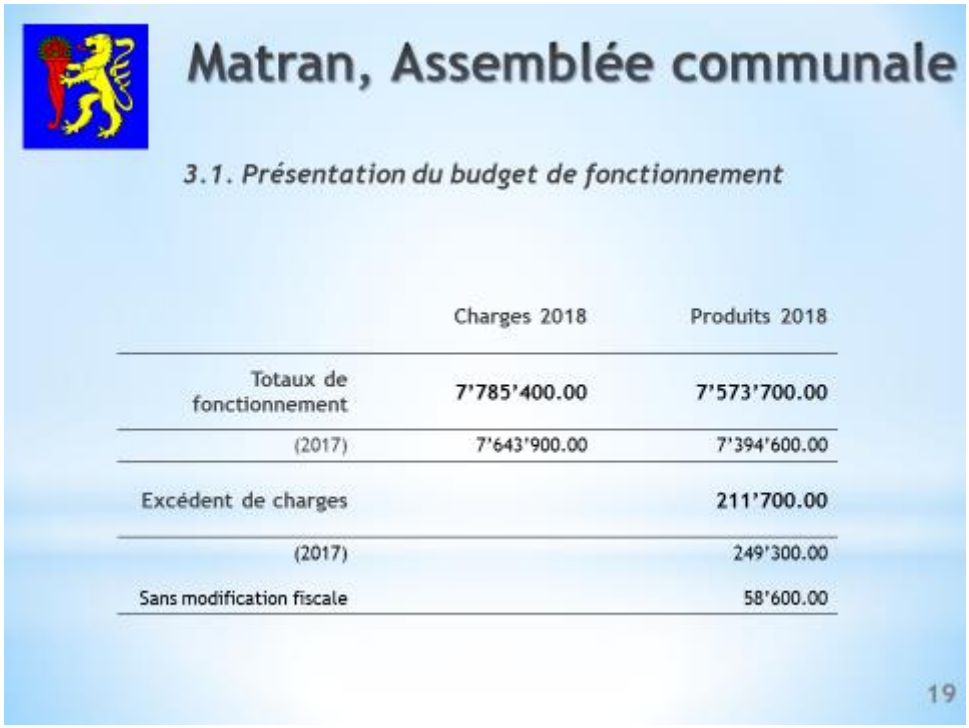


Ensuite, M. Jean-Luc Dumoulin présente le budget des investissements 2018.

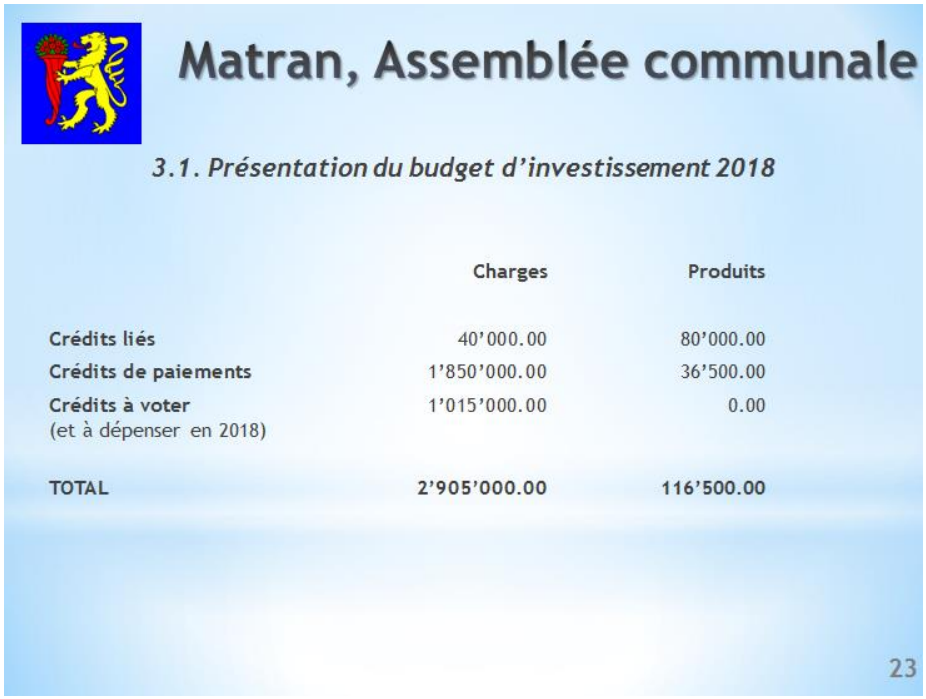

A l'issue de cette présentation, **M. Sébastien Dorthe** cède la parole à M. François Butty, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de fonctionnement 2018 et à la modification du coefficient d'impôt communal pour l'année 2018.

**M. François Butty** donne lecture du préavis de la commission financière.

« En préambule, la CFM tient à souligner le très bon esprit de collaboration constructive qu'elle a rencontré auprès des membres du Conseil communal dans le cadre de l'élaboration du budget 2018. Un entretien préparatoire très instructif a eu lieu déjà avant que les chiffres ne sortent, suivi d'un entretien final avec les responsables des dicastères plus particulièrement concernés par les investissements et les principales modifications prévues. Nous avons reçu réponse à toutes nos questions.

Le Conseil communal propose de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2018. La CFM est persuadée que cet abaissement temporaire du taux d'impôt communal qu'elle appelait de ses vœux depuis quelques années déjà est tout à fait absorbable par les finances de la commune, sans mettre en péril les moyens à disposition des conseillers communaux pour atteindre leurs objectifs en faveur des citoyennes et des citoyens de Matran.

Sur cette base, la CFM a examiné le budget de fonctionnement 2018 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2018 par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires à fin octobre 2017 nous a aussi aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

En conclusion, globalement le budget 2018, à part l'aspect fiscal des personnes physiques, est très proche de celui de 2017. Il peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le déficit annoncé de CHF 211'700.-, inférieur à celui budgété pour 2017, n'est pas inquiétant. Ainsi, le budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.»

**M. Sébastien Dorthe** remercie la commission financière pour son travail et son préavis.

**2. Modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2018**

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

**M. François Le Fort** est satisfait de cette baisse. Il aurait apprécié cependant que la baisse soit à durée indéterminée, et non seulement pour l'année 2018. Lorsque le besoin se serait fait sentir, l'assemblée aurait alors augmenté le taux. Il est dès lors étonné du manque de courage du Conseil communal.

**M. Sébastien Dorthe** relève que le Conseil communal a choisi cette option car il a tenu compte de plusieurs paramètres.

- Il ne connaît pas les répercussions de l'augmentation de la population sur les finances communales.

- De nombreux investissements devront être réalisés ces prochaines années.
- Les incidences de la nouvelle imposition des entreprises dans le cadre de « Projet Fiscal 2017 » ne sont pas connues. Avec l'ancien projet RIE 3, refusé en votation par le peuple, le manque à gagner avait été estimé à CHF 450'000.-.
- Dans le cadre du projet de fusion du Grand-Fribourg, il aurait été inélégant de faire une baisse d'impôt à durée indéterminée juste avant le début de l'analyse.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve la modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2018.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

### 3.2. Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym

**M. Michaël Studer,** conseiller communal responsable des bâtiments présente cet objet.

Après avoir constaté des problèmes d'infiltration d'eau aux façades Est et Ouest de la halle de gym, notre service technique, par le biais d'une entreprise spécialisée, a tenté, en vain, d'y remédier à plusieurs reprises par de menus travaux.

Le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre une réfection plus complète en remplaçant, notamment, les verrières existantes par un revêtement en tôle d'acier profilé.

Enfin, dans le but d'atteindre des coefficients énergétiques supérieurs aux façades existantes, l'Exécutif matranais propose l'installation d'une nouvelle isolation.

**M. Sébastien Dorthe** remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des limites de crédits disponibles. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. François Butty**, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 280'000.- ainsi que son financement. »

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

**M. Alain Blanc** demande comment l'isolation sera fixée si on enlève la verrière.

**M. Michaël Studer** lui répond qu'il y a une verrière extérieure et une verrière intérieure. Ainsi, seule la verrière extérieure sera enlevée, l'isolation posée, puis recouverte par la tôle d'acier profilée.

**M. Joseph Rossalet** relève qu'il fait froid actuellement à la buvette.

**M. Sébastien Dorthe** lui répond que le Conseil communal est au courant. Il y a eu un problème de chauffage et surtout les coupoles ont été vandalisées et il faut un certain temps pour les remplacer.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 280'000.00 pour la réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym et son financement par les limite de crédits disponibles.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **45** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 1 |

### 3.3. Achat de deux épareuses pour la voirie

**M. Christophe Pierret,** conseiller communal responsable de la voirie présente cet objet.

Une épareuse est une machine employée par notre voirie pour couper l'herbe et les buissons aux abords des routes et qui est également utilisée dans le cadre de travaux agricoles. Le terme plus généralement utilisé pour un tel matériel est faucheuse ou débrousailleuse hydraulique.

L'épareuse actuelle a 10 ans et de gros frais sont à entreprendre sur cette machine. Depuis l'automne passé, nous louons une motofaucheuse supplémentaire avec bloc d'éparage.

Le Conseil communal désire acheter les machines suivantes :

- Une épareuse, modèle spécial, pour les bords des routes et les talus, à fixer sur le tracteur de la voirie.
- Une motofaucheuse avec bloc d'éparage, pour les travaux en forêt et sur les sentiers pédestres.

La durée de vie de ces deux machines est d'environ 15 ans

Pourquoi ne pas louer ces machines ? Le prix de la location par machine se monte à CHF 65'000.00 pour 15 ans.

Pourquoi ne pas les prendre en collaboration avec une autre commune ? Les besoins sont en général durant les mêmes périodes et sont tributaires de la météo.

Le Conseil communal estime qu'il est opportun d'acquérir ces deux machines et vous demande d'approuver le crédit de CHF 50'000.00, qui sera financé par des liquidités.

**M. Sébastien Dorthe** remercie M. Pierret pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. François Butty**, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 50’000.- et le plan de financement tel que présenté. »

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

La parole n’étant pas demandée, l’Assemblée approuve l’investissement de CHF 50'000.00 pour l’achat de 2 épareuses et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

### 3.4. Prolongement du trottoir de la route de l’Arney

**M. Michael Studer,** conseiller communal responsable des routes présente cet objet.

Essentiellement pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de prolonger le trottoir de la route de l’Arney, à partir de la Maison St-Joseph jusqu’à la hauteur de l’Impasse des Papillons.

**M. Sébastien Dorthe** remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par dissolution partielle d’une réserve. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. François Butty**, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 85'000.- et son financement par dissolution partielle d'une réserve créée à cet effet. »

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

**M. Alain Blanc** demande si le terrain nécessaire à la réalisation de ce trottoir a dû être acheté.

**M. Michaël Studer** relève que le terrain est mis gratuitement à disposition par la Maison St-Joseph pour autant que leurs escaliers puissent être maintenus.

**M. Gérard Guex** demande qui est propriétaire de la Maison St-Joseph.

**M. Sébastien Dorthe** lui répond qu'il s'agit bien de Caritas Suisse.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 85'000.00 pour le prolongement du trottoir de la route de l'Arney et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

### 3.5. Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire

**Mme Anne-Sophie Brady,** conseillère communale responsable des eaux présente cet objet.

Conformément à ses obligations, la Commune planifie les travaux d'entretien et de rénovation de son réseau d'eaux usées. Le bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs SA a été mandaté afin d'évaluer l'état des installations d'évacuation des eaux. En 2016, des contrôles au moyen de caméras ont eu lieu.

Les contrôles ont relevé des dégâts importants sur le réseau, notamment sur un collecteur intercommunal (Matran - Avry) d'eaux usées situé dans le secteur de la Tire. Son état est inquiétant. En vue de pouvoir débuter les travaux, des discussions ont eu lieu avec la Commune d'Avry. Une convention signée en mai 2006 régit la répartition paritaire des frais pour ce collecteur intercommunal.

De ce fait, des investigations supplémentaires ont été effectuées. Deux collecteurs intercommunaux d'eaux claires ont également été contrôlés dans ce secteur.

D'après les analyses du bureau d'ingénieurs, la sécurité structurelle de la partie du collecteur d'eaux usées, située principalement sur la Commune de Matran, n'est plus

garantie. Des risques d'effondrement de la canalisation avec des refoulements importants et une pollution des sols et des eaux souterraines ont été soulevés. Les contrôles ont révélé que l'état du collecteur d'eaux claires situé à l'Ouest du quartier de la Tire est globalement bon. Ce collecteur n'a pas besoin d'être changé pour le moment.

Quant au collecteur d'eaux claires situé à l'Est du quartier, bien que son état puisse être qualifié de « bon » (présence de quelques fissures), celui-ci longe le collecteur d'eaux usées en mauvais état et les travaux prévus sur le collecteur d'eaux usées risquent de le détruire.

D'entente avec la Commune d'Avry, la Commune de Matran a donc décidé de remplacer le collecteur d'eaux usées, situé principalement sur la Commune de Matran, ainsi que le collecteur d'eaux claires qui longe celui-ci.

Le coût total des travaux se monte à CHF 1'200'000.00, dont la moitié à la charge de la Commune de Matran.

**M. Sébastien Dorthe** remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des limites de crédits disponibles. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. François Butty**, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 1'200'000.-, respectivement de CHF 600'000.- à charge de la commune de Matran et le plan financement tel que présenté, soit essentiellement par la dissolution de la réserve pour eaux usées constituée ces dernières années. »

Il profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que le personnel de la commune pour la bonne collaboration qui a régnée durant cette année 2017 et présenter leurs meilleurs vœux pour de très belles Fêtes de fin d'année à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la commune.

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

**M. Roland Page** informe l'assemblée que le collecteur, qui sera remplacé, avait été payé par la Migros lors de la construction d'Avry-Centre, puis précisément par la société Soleya. A titre personnel, il possède un droit d'entrée sur ce collecteur qui passe sur son terrain.

**M. Sébastien Dorthe** lui demande si son intervention vise à faire financer le remplacement du collecteur par la Migros.

**M. Roland Page** relève que ce n'est pas forcément le cas, mais il souhaite des précisions.

**M. Sébastien Dorthe** relève que les lois ont changé dans l'intervalle. Ainsi, le collecteur a depuis été repris par les communes. Il précise qu'un droit d'entrée ne veut pas dire une exonération des taxes.

**M. Philippe Stadler** demande en quel matériau sont ces collecteurs.

**Mme Anne-Sophie Brady** lui répond qu'ils sont en béton en raison de leur diamètre.

**M. Alain Blanc** confirme que les collecteurs à grand diamètre sont en béton. Il rend attentif le Conseil que dans ce secteur, il y a une haie et il faut faire attention aux racines de ces arbres.

**M. Sébastien Dorthe** le remercie pour son intervention dont le Conseil communal prend bonne note.

**M. Serge Chammartin** demande s'il y a beaucoup d'endroits dans la commune où il serait nécessaire d'assainir des collecteurs.

**Mme Anne-Sophie Brady** lui répond que le Conseil communal mène actuellement une grande étude pour établir un inventaire des travaux à réaliser et chiffrer leur coût. Il en est de même avec les conduites d'eau potable. Elle ajoute également que chaque fois que la commune entreprendra des travaux routiers, il y aura certainement des changements de collecteur et de conduite dans le secteur. Ces travaux auront forcément un coût important.

**M. Alain Blanc** précise que les taxes instaurées dans les règlements doivent permettre la réalisation de réserve en vue de ces travaux.

**M. François Le Fort** demande ce qui va se passer si la commune d'Avry refuse de voter cet investissement.

**M. Sébastien Dorthe** relève que les travaux ne vont pas se faire, et que lorsqu'il y aura un problème, les travaux vont se faire obligatoirement et le Conseil communal viendra ensuite en assemblée communale pour valider des travaux d'urgence.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 600'000.00 pour la réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire et son financement par des limites de crédits disponibles.

Résultat du vote à main levée :

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

**3.6. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements**

**M. Sébastien Dorthe** relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget de fonctionnement et des investissements dans leur globalité. Il ouvre la discussion.

**M. François Roubaty** demande des précisions sur le service de soutien scolaire et sur la raison de l'augmentation du service social.

**M. Simon Gabaglio** relève que le soutien scolaire est un service qui a été créé notamment à la demande des enseignants. Le coût de ce service sera financé par les parents (CHF 400.- semestre) et également par la commune.

**M. Sébastien Dorthe** indique que la commune de Villars-sur-Glâne accepte de faire

bénéficier la commune de Matran de son service de mesure d'insertion sociale, plus connu sous le nom de Ritec. Dans les faits, la commune paie le salaire d'une personne qui suivrait ce programme pour une période de 3 à 6 mois.

**M. Nicolas Rérat** confirme qu'une telle mesure permet souvent à une personne de retrouver un emploi, et c'est vraiment un plus de pouvoir bénéficier de l'expérience de la commune de Villars-sur-Glâne.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de fonctionnement 2018, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Par la suite, l'Assemblé approuve le budget des investissements 2018 tel qu'il a été présenté.

Résultat du vote à main levée

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **46** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 0 |

## 4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

**M. Simon Gabaglio,** conseiller communal responsable des écoles présente cet objet.

Réunis en Assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts proposées par le Comité de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire) et de son règlement d'exécution le 1er août 2016. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, cette association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence. Un toilettage du texte a également été effectué.

Ces nouveaux statuts, ainsi qu'un tableau comparatif de modifications apportées sont

disponibles sur notre site internet ou sur demande auprès de l'administration.

Pour l'essentiel, l'introduction de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'exécution occasionnera :

- La création d'un conseil des parents constitué pour l'ensemble des établissements. Des sous-conseils pourront toutefois être créés pour chaque établissement;
- De nouvelles dispositions en lien avec la facturation du matériel scolaire ou des changements de cercle scolaire;
- Une légère redéfinition des tâches allouées au comité de cette association;
- Une adaptation de la nomenclature.

La limite d'endettement passera de 50 à 100 millions de francs. Cette augmentation importante est essentiellement liée à la nécessité de construction, à moyen terme, d'un nouveau CO sur l'axe Fribourg – Givisiez – Belfaux – Grolley et la région du Haut-Lac. On estime, en effet, l'augmentation de la population scolarisée dans les CO de l'association et de la ville à + 532 entre 2015 et 2025.

Enfin le toilettage, concerne notamment la prise en considération des fusions de communes qui sont intervenues au cours de ces dernières années.

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion sur ce point.

**M. François Le Fort** s'étonne que la limite d'endettement de l'association soit augmentée maintenant.

**M. Simon Gabaglio** lui répond que les statuts devaient être de toute façon adaptés en raison de la nouvelle loi scolaire. Il était ainsi opportun d'augmenter cette limite de crédit à cette occasion en prévision du futur.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve cette modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne.

<u>Résultat du vote à main levée :</u>

| | |
|---|---|
| Personnes présentes : | 47 |
| Citoyens présents ayant le droit de vote: | 46 |
| **Approuvent:** | **44** |
| Refus: | 0 |
| Abstentions : | 2 |

**5. Information du Conseil communal**

**M. Sébastien Dorthe** relève que le Conseil a quatre informations à transmettre à l'assemblée.

<u>Projet de Caritas à la Maison St-Joseph</u>

**M. Sébastien Dorthe** communique qu'un tout-ménage parviendra demain à la population pour annoncer l'organisation d'une séance d'information.

En effet, la Maison St-Joseph accueillera dès le 1er mars une quinzaine de mineurs non accompagnés. Ce chiffre augmentera régulièrement jusqu'au mois de juin pour plafonner à 40. Puis, ce centre pourrait accueillir 60 personnes dès le 1er janvier 2019.

Révision du PAL

**M. Sébastien Dorthe** relève au préalable que le responsable du service technique a été accidenté. Il est absent depuis le début novembre. Son absence devrait durer quelques semaines encore. Concernant la révision du PAL, deux séances d'information ont eu lieu en octobre et la mise à l'enquête aura lieu au début 2018.

Fusion du Grand-Fribourg

**M. Sébastien Dorthe** félicite MM. Daniel Blanc et François Roubaty pour leur élection. Les personnes qui avaient été nommées par les conseils communaux des 9 communes ont commencé les travaux préparatoires en vue du début du processus. Il relève que le Conseil communal de Matran organisera une séance d'information à l'automne 2018.

FriTime

**M. Simon Gabaglio** relève que ce projet a débuté dernièrement. Il s'agit d'activités proposées par des sociétés locales ou des privés pour des enfants jusqu'à 16 ans. Il présente quelques photos d'une des activités.

**6. Divers**

**M. Sébastien Dorthe** ouvre la discussion.

**Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher** demande comment se sont déroulées les discussions avec le canton et Caritas. Elle voudrait savoir si le Conseil communal a dû subir les positions de Caritas.

**M. Sébastien Dorthe** relève que cela n'a pas été simple au début. Le Conseil communal a dû se battre pour définir un cadre de discussion. La commune a notamment exigé que ces discussions soient tripartites. Elle a refusé aussi les 1ères propositions du canton pour le modérateur. Le Conseil communal a proposé M. Michel Lachat, car outre ces qualités reconnues de juge, il possède une grande expérience en matière de mineurs.

Une fois le cadre mis en place, la collaboration s'est bien déroulée et il y a eu d'excellentes discussions. Pour la suite, le Conseil communal va mettre en place une commission pour suivre l'arrivée de ces migrants. Le Conseil communal souhaite également rencontrer les mineurs non accompagnés.

**M. Gérard Guex** revient sur les crédits de paiement du budget des investissements, et souhaite plus spécialement des explications sur l'achat de terrain à la Maison St-Joseph.

**M. Sébastien Dorthe** lui répond qu'il s'agit toujours des terrains dont l'assemblée communale avait accepté l'acquisition. Comme la loi n'a toujours pas changé en matière d'acquisition de terrain agricole par les communes, la commune ne peut toujours pas les acquérir.

**M. François Roubaty** est satisfait que l'assemblée ait accepté le crédit d'investissement pour un trottoir à la route de l'Arney. Il relève cependant qu'il y a d'autres endroits dans la commune où la sécurité n'est pas assurée. Il pense notamment au passage de la jonction d'autoroute pour se rendre dans la zone des centres commerciaux et le secteur le long de la route cantonale, soit le secteur entre la route de la Forge et la route de l'Ecole. Il y a quelques années, l'assemblée avait voté un crédit d'investissement et il y avait eu une pétition.

**M. Sébastien Dorthe** peut lui certifier que le Conseil communal est sensible à la sécurité des piétons. D'ailleurs, il est vraisemblable qu'un crédit d'investissement soit demandé lors de l'assemblée des comptes pour un trottoir provisoire à la jonction d'autoroute. Le Conseil communal attend que l'Agglo prenne position sur une participation financière.

**Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher** souhaite des informations sur le déplacement de la gare et le projet de nouveau centre commercial de la Migros.

**M. Sébastien Dorthe** lui répond qu'une étude sur la mobilité est en cours. Un groupe de travail est composé de représentants de l'Agglo, du Service de la mobilité et des conseils communaux d'Avry et de Matran. Un nouveau concept est en court d'élaboration.

**M. Joseph Rossalet** se réfère à un article paru dans la Liberté du jour sur les désillusions des habitants de Rossens suite la fusion de la commune de Gibloux. Il demande aux représentants de Matran pour la fusion du Grand-Fribourg d'être vigilants.

**M. Sébastien Dorthe** prend note de cette remarque.

La parole n'est plus demandée.

A 21h05, **M. Sébastien Dorthe** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

**Au nom de l'assemblée communale:**

| **Le secrétaire:** | **le syndic:** |
| --- | --- |
| O. Pillonel | S. Dorthe |